

Haut Conseil pour l'Avenir de l'Assurance Maladie - Système de santé, personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie

22/11/2018

Le Haut conseil de l'avenir de l'assurance maladie avance dans un rapport concernant le système de santé et personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie à l'horizon 2030, que la transformation du système doit s'appuyer non plus sur l'analyse de l'offre mais sur les services attendus par la population.

Il ne s'agit pas d'organiser la présence ou le maintien d'un type d'offreur sur un territoire, en supposant que sa présence permettra de répondre aux besoins des personnes âgées alentour mais d'organiser l'accès de ces personnes, sur chaque territoire, à des services pertinents et de qualité. Ce travail vise à éclairer les caractéristiques de l'offre répondant aux besoins en santé des personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie à l'horizon 2030.

Le Haut conseil donne plusieurs axes de réponse à la question concernant les besoins développés par ces personnes vulnérables. En effet il met en exergue plusieurs points : l'offre de proximité, les EHPAD, le rôle des intervenants (infirmiers, médecins, rééducateurs, pharmacien, aide-soignant, etc.)